
L'Office fédéral des assurances sociales publie:

Lois cantonales sur les allocations familiales

Recueil du 1^{er} octobre 1982

Cette collection est contenue dans un classeur à feuilles mobiles, pourvu d'un registre alphabétique. Elle donne un aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales avec indication des montants de prestations, ainsi que le texte intégral des prescriptions cantonales sur les allocations familiales.

Les révisions des dispositions légales sont l'objet de suppléments annuels qui sont livrés automatiquement à toutes les personnes en possession de cet ouvrage.

Trilingue allemand/français/italien, n° de commande 318.801/df

Prix de l'édition complète (avec les suppléments 6 à 9): Fr. 93.—

Les suppléments 1-5 sont inclus dans l'édition de base.

Suppléments parus jusqu'à présent:

	N° de commande
- Supplément 6, état 1. 4. 88, Fr. 14.—	318.801.6/df
- Supplément 7, état 1. 4. 89, Fr. 8.—	318.801.7/df
- Supplément 8, état 1. 4. 90, Fr. 18.—	318.801.8/df
- Supplément 9, état 1. 7. 91, Fr. 22.—	318.801.9/df

Les commandes doivent être passées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

**Bonifications complémentaires uniques
pour la génération d'entrée:
Tableaux et exemples d'application pour les années 1992 et 1993**

Le Conseil fédéral, compte tenu de l'article 33 LPP (prestations minimales pendant la période transitoire) a édicté aux articles 21 à 23 de l'ordonnance du 18 avril 1984 (OPP 2) des dispositions plus détaillées quant à la manière de régler le problème de la génération d'entrée. L'Office fédéral des assurances sociales a par conséquent établi les tableaux et les exemples d'application pour les années 1992 et 1993.

12 pages, n° de commande 318.762.92/93 f; prix 1 fr. 20

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

[19]

L'Administration fédérale des contributions a publié, en collaboration avec la Conférence des fonctionnaires fiscaux d'Etat, l'Office fédéral des assurances sociales et l'Office fédéral de la statistique, une brochure sur

**L'évaluation des revenus en nature en vue de la taxation fiscale,
édition 1989**

Cette brochure remplace l'édition de 1983. Elle fait état des taux applicables à partir de l'année de calcul 1989 ainsi que des détails se rapportant à leur évaluation. Par rapport à l'édition précédente, elle contient un certain nombre d'améliorations introduites par souci de simplification et de systématisation. Sa nouvelle conception permet au lecteur d'aborder et de parcourir plus facilement les sujets traités.

Elle est éditée en français et en allemand au prix de 3 francs.

Les commandes doivent être adressées à l'Administration fédérale des contributions, Division principale de l'impôt fédéral direct, Eigerstrasse 65, 3003 Berne, tél. 031/61 74 11 ou 61 74 18.

[34]

Le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie publie une brochure intitulée:

Effets des champs électromagnétiques sur l'environnement

Il s'agit d'une expertise effectuée sous la responsabilité de la Commission fédérale des installations électriques. Ses différents chapitres abordent des problèmes tels que les champs électromagnétiques de source naturelle, l'influence des champs électromagnétiques sur les substances biologiques et les organismes vivants, leurs effets secondaires, les limites de sécurité, les mesures de protection contre ces champs et le danger potentiel qu'ils représentent.

112 pages, numéro de commande 801.001/7029 d, prix: 15 francs.

Cette publication n'existe qu'en langue allemande. Sa table des matières a été traduite en français et en italien; il existe également un résumé dans ces deux langues.

Les commandes doivent être passées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

31115

[26]

L'Office fédéral du registre foncier publie:

Le registre foncier en Suisse

Etat au 1^{er} janvier 1988

La liste contient toutes les communes (par ordre alphabétique) et indique l'office du registre foncier compétent pour chacune d'elles ainsi que les effets juridiques du registre foncier dans chaque commune.

Prix: 18 francs; numéro de commande 404.300 a, f, i, r

Les commandes doivent être adressées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

[32]

Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	6
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.11.1992
Date	
Data	
Seite	338-340
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 167

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.